

VIVRE ENSEMBLE À MAYOTTE,

L'URGENCE D'UNE JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE



Sanctuariser l'accès à l'eau potable
quel que soit son lieu d'habitation.

Renforcer les politiques de soutien à l'agriculture familiale et locale pour permettre à chacun de se nourrir dignement.

GARANTIR À TOUS LES HABITANTS DE L'ÎLE, QUEL QUE SOIT LEUR STATUT, L'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX (EAU, ALIMENTATION, LOGEMENT, SCOLARISATION ...)

Garantir l'accès à un guichet aux personnes étrangères souhaitant demander ou **renouveler** leur droit au séjour et **en finir avec le visa territorialisé.**

Construire des centres d'hébergement et des logements accessibles et adaptés avant d'enclencher une résorption des **bidonvilles.**

Garantir un accès à la scolarisation à tous les enfants de l'île en construisant des écoles et formant des enseignants.
Faciliter la poursuite d'études post-bac.



***Dans 5 ans, je souhaite qu'il y ait la paix à Mayotte et que les gens soient heureux.
Avoir la paix et plus de délinquance.
On veut sortir tranquillement comme des amis !***

**SE SAISIR DES ENJEUX DE RE-
CONSTRUCTION POUR INVENTER
DES FILIÈRES VERTUEUSES AL-
LIANT DÉVELOPPEMENT ÉCONO-
MIQUE, JUSTICE SOCIALE
ET JUSTICE CLIMATIQUE.**

**Clarifier la question
foncière** pour construire
tout en **préservant la
faune et la flore** qui font
la richesse de l'île.

**S'appuyer sur les savoir-
faire** et matériaux locaux
pour relancer une filière
de construction adaptée
aux conditions climatiques
de l'île.

**Resituer Mayotte dans
son contexte régional** en
construisant de réels
partenariats avec les
territoires de proximité.

Construire à Mayotte des
conditions de vie plus
justes et une réelle égalité
des droits avec la
métropole par **la conver-
gence des droits sociaux.**

**Mieux préparer la
réaction aux crises**
en sensibilisant la popu-
lation et en accompa-
gnant les élus dans la dé-
finition de stratégies
d'adaptation au dérègle-
ment climatique

**S'appuyer sur les acteurs de la société
civile** et les savoirs de l'ensemble des
habitants quels que soient leur statut pour
garantir une société plus juste à Mayotte.





CONTACTS

A la Direction Action Plaidoyer
Amélie Corpet

amelie.corpet@secours-catholique.org

A la délégation de Mayotte
Marc Bulteau

delegue.g76@secours-catholique.org

secours-catholique.org

DÉLÉGATION DE MAYOTTE

7 bis rue de l'hôpital

97600 Mamoudzou

Tél. : 02 69 62 10 10

mayotte@secours-catholique.org

www.mayotte.secours-catholique.org



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

S
Cal
Réseau mondial
Caritas

TABLE DES MATIÈRES

Le Secours Catholique.....	6
Édito.....	7
Chido, un catalyseur des inégalités à Mayotte.....	8
Focus : le plan Mayotte Debout.....	10
L'urgence de garantir l'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous.....	12
Répondre aux besoins essentiels des habitants.....	13
Créer des places d'hébergement.....	13
Permettre un accès égalitaire aux droits fondamentaux.....	14
Pour le futur de Mayotte, Allier justice sociale et justice climatique.....	15
Faire de l'accès à l'eau une priorité.....	16
Garantir une alimentation de qualité.....	17
Le logement, une priorité pour tous les habitants.....	17
Pour plus d'équité entre Mayotte et les autres départements français.....	19
S'adapter au changement climatique pour en limiter les conséquences.....	20
Garantir les droits fondamentaux des enfants et des jeunes.....	20
Reconnaître l'engagement des bénévoles et s'appuyer sur les associations et la société civile.....	22

LE SECOURS CATHOLIQUE

Au Secours Catholique-Caritas France, plus de 58 000 bénévoles et près de 900 salariés agissent contre la pauvreté et en faveur de la solidarité, en France et dans le monde.

Le Secours Catholique s'attaque à toutes les causes **de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion**. L'association interpelle l'opinion et les pouvoirs publics et propose des solutions dans la durée. Elle place au cœur de son action la participation des personnes accompagnées et le renforcement de la capacité de tous à agir ensemble

"Le Secours Catholique prend en compte la spiritualité de chacun et invite à aller à la rencontre des plus fragiles pour construire avec eux une société juste et fraternelle."

A MAYOTTE

Le centre Nyamba à Mamoudzou

60 jeunes de 16 à 22 ans non-scolarisés sont accompagnés en s'appuyant sur des contenus pédagogiques (cours de français, mathématiques, formations professionnalisantes en vue de développer des activités génératrices de revenu ...) et des méthodes d'éducation populaire (participation à des temps de paroles, actions culturelles ...).

Présents depuis 2002
90 bénévoles
500 familles accompagnées

Des permanences d'accès aux droits

Dans 4 communes de Mayotte, les permanences numériques et d'accès aux droits permettent d'accompagner les personnes sur des thématiques aussi variées que l'accès à l'eau, à l'électricité, le droit foncier, le droit des étrangers ou l'ouverture de compte bancaire.

ACTION URGENCES – CHIDO

300 K€ d'aides financières

Des bons d'achats ont été distribués à 400 familles utilisables dans les commerces locaux pour de l'eau, de l'alimentation mais aussi des outils ou de l'électroménager.

Plus d'1 M€ collectés pour
l'Urgence au 1er mai dont
330 000 € en provenance de
fondations.

120 K€ pour la continuité pédagogique

En lien avec le rectorat et porté par Bibliothèques Sans Frontières, financé par la Fondation Caritas, le projet prévoit le déploiement d'une Ideas Box (classe mobile et autonome).

520 K€ pour la relance de l'agriculture

En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF) et avec le soutien financier de Solidarité Ouest France, nous accompagnons le redémarrage de l'agriculture familiale pour env. 1800 bénéficiaires allant du nettoyage de parcelles à l'achat de semis ou de fourrage.

Soutien aux bénévoles

Soutien financier, administratif et psychologique des bénévoles et personnes accompagnées par les équipes locales. 20 K€ consacrés à la mise en place de repas au centre Nyamba.

ÉDITO

A Mayotte comme ailleurs, notre vision et notre projet est de **bâtir ensemble une société juste et fraternelle**. Cela passe bien sûr par la compréhension de la situation, écoutant avec bienveillance et sans dogmatisme chacun des acteurs sur place, mais aussi par l'analyse des risques à venir, notamment ceux qu'entraînent inexorablement le dérèglement climatique.

Il n'y a pas de solutions simples aux défis que rencontrent Mayotte et ses habitants, dont Chido a révélé à tous l'ampleur dans ce « département trop oublié ». Bien que la situation ne soit pas totalement identique, il est toutefois utile de rappeler qu'un travail de fond de l'État, de la société civile et des habitants de La Réunion a permis, dans les années 60 - soit 15 ans après la départementalisation de l'île - de passer d'un département qui dans une situation d'abandon à un territoire où il fait bon Vivre Ensemble.



Nous sommes convaincus que le plan Mayotte Debout proposé par le gouvernement français peut être un succès, dès lors qu'il aurait à cœur de **défendre la justice sociale et climatique**, et qu'il **prendrait bien en compte les besoins et aspirations des personnes qui y habitent**, en renforçant leur pouvoir d'agir et en leur permettant de se sentir en sécurité et de se projeter dans un avenir serein. Penser le futur de Mayotte c'est aussi continuer à **s'engager résolument dans la lutte contre le dérèglement climatique** pour ne pas renforcer des inégalités déjà très profondes.

C'est comme cela que nous pourrions bâtir collectivement un département effectivement « Debout », dont les habitants pourront enfin bénéficier d'un environnement favorable au Vivre Ensemble, en tant que société comme avec la Nature.

C'est à cet indispensable élan que notre document espère contribuer.

Didier Duriez

Président du Secours Catholique - Caritas France

CHIDO, UN CATALYSEUR DES INÉGALITÉS À MAYOTTE



Dans 5 ans, on rêve que sur Mayotte, les bidonvilles ne soient plus là et que tout le monde habite dans des logements décents. Le droit du sol est respecté et tout le monde a du travail pour subvenir aux besoins de nos familles et pouvoir vivre sereinement. Les centres hospitaliers de Mayotte accueillent les gens avec respect et modération."

Entendu au conseil d'animation de février 2025

LE DÉPARTEMENT LE PLUS PAUVRE DE FRANCE

Mayotte est de loin le département le plus pauvre de France : les trois quarts de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté national. La population reste bien plus jeune qu'ailleurs en France : l'âge moyen est de 23 ans (contre 41 ans en France hexagonale) et l'île connaît une croissance démographique particulièrement dynamique (+3,8 % par an en moyenne)¹. La densité de population est importante avec 800 hab/km² (l'équivalent de la population corse sur une île de la taille du seul Cap Corse). De très grandes inégalités (revenus, taux d'emploi, etc.) traversent la société, selon que l'on est natif de l'étranger, natif de Mayotte, ou natif de l'Hexagone.

Malgré la multiplication des « plans », les services publics sont en déshérence : pas assez d'écoles pour scolariser tous les enfants (6 à 7 000 enfants sont déscolarisés)² ; peu d'accès à la santé, et un manque flagrant de personnels soignants ; l'accès à l'eau potable est une problématique majeure avec des coupures d'eau quatre fois par semaine. La situation de mal-logement est massive : 57 % des ménages vivent en surpeuplement, 40 % des logements sont en tôle, 30 % des logements ne sont pas raccordés à l'eau, 10 % n'ont pas l'électricité.

¹ Insee, *L'essentiel sur... Mayotte*, 24 octobre 2024, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4632225>.

² Gilles Séraphin, *Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer les invisibles. Rapport final*, avril 2023, <https://efis.parisnanterre.fr/nsm/wp-content/uploads/sites/6/2023/04/Rapport-final-postface-3-asso-1.pdf>.

Mayotte est régulièrement touchée par des vagues de violences, qui ont eu pour réponses des opérations de « décasages »³ dénoncées par le Défenseur des Droits⁴, des opérations de police de destruction des bidonvilles, des manifestations de collectifs citoyens et le renforcement des forces de police. Mais régulièrement, des bandes de jeunes continuent de s'affronter à coups de pierres et de machettes; d'autres prennent à partie la population, bloquent des routes, caillassent les véhicules et rackettent leurs occupants.

Dans ce contexte social extrêmement tendu, marqué par la pauvreté et la violence tant physique qu'institutionnelle, la majorité des Mahorais tend à considérer que l'immigration sur l'île (en 2017, près d'un habitant sur deux était de nationalité étrangère⁵) est la cause principale des difficultés, ce qui entraîne des conséquences directes sur les personnes perçues comme étrangères.

MAIS AUSSI UNE ÎLE TROPICALE RICHE EN BIODIVERSITÉ

« L'île aux parfums » (du fait de la culture autrefois intense de fleurs odoriférantes, notamment l'ylang-ylang, symbole de l'île) est entourée d'un récif corallien particulièrement spectaculaire avec un des plus grands lagons du monde. On y trouve 170 plages et 3 616 espèces marines (dont 250 espèces de coraux mais aussi 750 espèces de poissons ...).

Une île tropicale avec des températures moyennes oscillant entre 23 et 30 °C (25,6 °C de moyenne annuelle) et pourvue d'une biodiversité sensationnelle. La flore mahoraise est une des plus riches au monde par rapport à la superficie de l'île, avec au moins 1 300 espèces recensées dont la moitié sont indigènes ou endémiques.

Mayotte est un haut lieu de biodiversité terrestre et marine. Cependant, cet écosystème est particulièrement vulnérable face à la surpopulation humaine et aux pratiques dommageables qui l'accompagnent

³ D'après le Défenseur des droits : les « décasages » sont des actions menées par des villageois, en collectifs organisés ou non, à l'encontre de personnes supposées étrangères, le plus souvent à l'égard de personnes d'origine comorienne, quelle que soit leur situation administrative, consistant notamment à détruire leurs « bangas », maisons de fortune faites de bois et de tôle, et à les expulser du village.

⁴ Défenseur des droits, *Le décasage à Mayotte : des enfants en danger*, mai 2018, https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-10/ddd_rapport_decasage-mayotte_mai_2018.pdf.

⁵ Insee, *À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère*, *Insee Première*, n° 1737, juillet 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713016>.

FOCUS : LE PLAN MAYOTTE DEBOUT



Dans 5 ans, je vois un Mayotte qui reprend toutes ses activités comme avant Chido. Je vois la nature et le lagon reprendre vie petit à petit. Je vois qu'il n'y a plus de délinquance. Je vois un développement des jeunes qui sont sur le territoire avec plus de responsabilité, pouvoir travailler et sortir leurs familles de la galère (...) Que les gens soient tous formés à un métier. Que tous les habitants de Mayotte parviennent à se voir les uns les autres en frères et sœurs et non en ennemis." Un bénévole du centre Nyamba

Entendu au conseil d'animation de février 2025

C'est dans ce contexte de tensions sociales que le cyclone Chido a frappé Mayotte en décembre 2024 mettant en lumière la situation de l'île. La violence du cyclone et l'ampleur des dégâts, en particulier pour certaines populations, rappellent que les plus durement exposés au changement climatique sont les plus pauvres, les moins responsables, et montrent à quel point l'Etat est mal préparé pour protéger ses habitants, et ce même quand la catastrophe est prévisible.

Depuis décembre 2024, **des annonces multiples indiquent la volonté de la France de prendre ses responsabilités dans le cadre du plan Mayotte Debout** regroupant à la fois des propositions de loi (loi d'urgence en février et le projet de loi de programmation pour Mayotte en juin 2025) auxquels s'ajoutent les différents plans préexistants (plan eau 2024-2027, plan de souveraineté alimentaire et plan pour une agriculture durable 2023 - 2029, déclinaison mahoraise du plan sur le logement dans les Outres-Mer etc.). **Dans ce contexte, il serait dommage que ce plan soit réduit à des effets d'annonces concernant des mesures anti-immigration et anti habitat informel alors que la population peine à se remettre de cet évènement climatique et que tout reste à faire pour permettre à l'île de prendre un nouvel élan.**

Nous proposons que ce plan Mayotte Debout soit l'occasion de :

- ☐ **garantir à tous les habitants de l'île, quel que soit leur statut, l'accès aux droits fondamentaux** (eau, alimentation, logement, scolarisation, sécurité ...)

- ☐ **se saisir des enjeux de reconstruction pour réinventer des filières vertueuses** alliant développement économique, justice sociale et justice climatique.

Cela ne sera possible qu'en :

- ☐ **resituant Mayotte dans son contexte régional.** Il ne pourra y avoir un avenir pour Mayotte sans que soit construit et négocié, avec les États voisins de l'Océan Indien, un réel projet de développement pour l'ensemble de l'archipel, grâce à une coopération harmonieuse entre les territoires de proximité.
- ☐ **s'appuyant sur les acteurs de la société civile et les savoirs de l'ensemble des habitants.** Au Secours Catholique - Caritas France, nous sommes convaincus que la **reconnaissance des savoirs expérientiels** est indispensable et nous avons la volonté que citoyens comme acteurs de la société civile contribuent au bien commun. Pour bâtir une société plus juste à Mayotte et contribuer à l'apaisement sur l'île, l'aide aux victimes doit être inconditionnelle et les politiques publiques doivent **s'appuyer sur les communautés, les associations et les acteurs (CCAS et structures locales)** présents sur place afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population résidente sur le territoire, sans stigmatisation ni exclusion.

C'est pour nous à ces conditions que Mayotte pourra à **nouveau vivre ensemble dans un climat social et sociétal plus apaisé.**

L'URGENCE DE GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX POUR TOUTES ET TOUS



RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES HABITANTS



L'Etat s'est organisé pour distribuer de l'eau, mais nous n'en avons pas reçu, ce qui montre que tout le monde n'en bénéficie pas. Au Centre Nyamba, nous sommes obligés d'avoir de l'eau pour les jeunes qui viennent tous les jours, on va donc dans les magasins pour essayer d'en trouver, mais c'est très difficile

Nadham, animateur, mars 2025

Quelques mois après le passage de Chido, une grande partie de la population vivant dans ce département français n'a toujours pas les moyens de **répondre à ses besoins essentiels**.

En pleine période de Ramadan, si une partie de la population avait à nouveau accès à une alimentation variée, les personnes précaires ont témoigné de réelles difficultés à trouver de quoi rompre le jeûne et bénéficier de l'aide alimentaire. Au Nord de l'île, nos équipes ont travaillé avec certains CCAS pour distribuer le riz de l'aide alimentaire mais le manque d'eau ne permettait pas de le cuire dans de bonnes conditions.

Le cyclone a renforcé des **difficultés d'accès à l'eau** déjà bien présentes sur l'île, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Face à l'ampleur des besoins, et malgré la volonté des associations, nos capacités sont dérisoires. Ainsi, afin d'améliorer les conditions de vie in situ, et dans l'attente d'un accès à l'hébergement et au logement, l'Etat doit **prioriser la viabilisation des habitats informels et/ou précaires, et notamment le raccordement à l'eau**.

CRÉER DES PLACES D'HÉBERGEMENT



Les bidonvilles sont déjà reconstruits ! Il faut bien que les habitants se mettent à l'abri car on est en pleine saison des pluies. Les gens reconstruisent comme ils peuvent mais ont du mal à trouver des matières premières et avec l'interdiction de vente des toiles, du trafic s'organise. Rien que trouver des clous, c'est la galère !

Marc, délégué départemental, janvier 2025

Malgré l'interdiction de vente des tôles, la plupart des habitants des bangas ont commencé Face au **manque criant de places d'hébergement**, les habitants des bidonvilles ont reconstruit à la hâte leur maison de fortune pour se mettre à l'abri alors que nous étions en saison des pluies. Ce type d'habitat n'est pas une solution satisfaisante, mais l'Etat est actuellement dans l'incapacité de reloger ou d'héberger les personnes logeant dans les bangas. Or la seule réponse apportée est la

stigmatisation des habitants des bangas avec l'annonce de la destruction de 1300 habitations dans le projet de loi de juin de 2025 alors que les habitants tentent de répondre à un droit fondamental : celui d'avoir un toit. Nous demandons **la création de places d'hébergement et de mise à l'abri pour les personnes aujourd'hui sans solution**, le **relogement systématique des habitants en cas d'opération de décasage** et la **mise à disposition de dispositifs d'accompagnement psychologiques pérennes pour les victimes du cycle**.

L'hébergement qui sera créé doit être d'emblée qualitatif et adapté au public hébergé : en dur, offrant un habitat individuel avec un espace privé, respectant les normes de décence et énergétiques, permettant d'accueillir des personnes à mobilité réduite, des familles...

Le **droit inconditionnel à l'hébergement et au logement** est inscrit dans les lois de la République, qui doivent s'appliquer à Mayotte comme ailleurs. Cela implique notamment la **sanctuarisation de lieux d'accueil, y compris temporaires**, pour répondre aux besoins immédiats des personnes sans solution.

PERMETTRE UN ACCÈS ÉGALITAIRE AUX DROITS FONDAMENTAUX

Enfin, satisfaire ses besoins essentiels est particulièrement difficile pour les **personnes en situation irrégulière qui craignent d'être expulsées** du fait de leur statut. En effet, d'après les témoignages que nous avons recueillis, la présence de collectifs hostiles à la présence de personnes étrangères sur l'île s'est multipliée aux abords des lieux d'accès aux droits, des bornes fontaines et des distributions alimentaires, tout comme celle de la Police aux Frontières. Nous demandons à ce que **l'accès à l'eau, aux soins et à l'aide alimentaire soit sanctuarisé**.

De nombreuses personnes rencontrées dans nos permanences numériques se voient en rupture de droits car elles ont été **empêchées de déposer ou renouveler leur titre de séjour** en temps et en heure faute d'accès à la préfecture. Nous demandons que **l'État garantisse la possibilité pour les étrangers de déposer leurs demandes de titre de séjour**.

Depuis octobre 2024, la préfecture est bloquée par des collectifs qui rendent l'accès au guichet "Étrangers" impossible, empêchant les personnes de faire reconnaître leurs droits. En mars 2024, la justice a pourtant enjoint la Préfecture de Mayotte, suite à la saisine du SCCF et de ses partenaires, à rendre possible le dépôt de demande de titre de séjour sans passer par internet, afin que toutes et tous puissent faire examiner leur droit à être sur le territoire français. Cette **décision doit être appliquée**

POUR LE FUTUR DE MAYOTTE, ALLIER JUSTICE SOCIALE ET JUSTICE CLIMATIQUE



FAIRE DE L'ACCÈS À L'EAU UNE PRIORITÉ



La question de l'eau est essentielle depuis 2016, mais ce que l'on remarque c'est que la population ne voit pas les résultats des différents Plan Eau pour Mayotte. Parfois il est plus facile d'avoir accès à l'alimentation (riz) que d'avoir de l'eau. Certains récupèrent donc l'eau de pluie pour cuisiner. Dans les quartiers c'est encore plus difficile, les populations vulnérables ont moins accès à l'eau ».

Un bénévole, février 2025

L'**accès à l'eau** est un enjeu majeur pour Mayotte, et ce depuis plusieurs années. Avant le passage du cyclone, la production d'eau était déjà insuffisante, avec 38 000 mètres cubes d'eau produits pour une consommation quotidienne de 46 000 mètres cubes. Le manque d'infrastructure cause des sécheresses et entraîne de fortes conséquences sanitaires, renforçant notamment le risque d'épidémie. Le prix des packs d'eau rend quasiment impossible l'accès à l'eau potable pour les personnes en situation de précarité, notre délégation témoigne en effet qu'il « *peut y avoir des packs d'eau qui vont jusqu'à 15 euros dans les petits magasins. Certains sont donc contraints de faire bouillir de l'eau non potable pour boire* », et ce malgré l'encadrement des prix de l'eau en bouteille⁶ en vigueur sur l'île depuis 2023.

Avant même le passage de Chido, selon l'Insee, au moins 30 % de la population mahoraise vivait sans eau à son domicile⁷. Les habitants de Mayotte raccordés connaissent des coupures à répétition ce qui contribue à la dégradation d'un réseau déjà fragilisé : On décompte 35 à 40% de fuites dans le réseau d'eau contre 20% dans l'Hexagone⁸. La priorité doit être de **réparer ce réseau et accompagner les collectivités locales dans leur diagnostic territorial obligatoire de l'accès à l'eau** pour garantir "l'accès de chacun à l'eau, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux"⁹. L'accès à l'eau doit être développé, comme prévu dans le plan Eau 2024-2027¹⁰ mais cela ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et la protection du lagon, c'est pourquoi nous préconisons que des **études d'impact environnemental soient menées avant tout nouveau projet**.

⁶ Décret n° 2023-1181 du 14 décembre 2023 relatif aux prix de vente des bouteilles d'eau à Mayotte, *Journal officiel de la République française*, n° 0290, 15 décembre 2023, texte n° 5.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048566948>

⁷ BAKTAVATSALOU Ravi, THIBAUT Pierre, *La précarité des conditions de vie rend difficile le respect des mesures de confinement*, Insee Analyses Mayotte, n° 23, mai 2020, consulté le 15 mai 2025.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4492938>

⁸ Solidarités International, *Bilan de la crise de l'eau à Mayotte – 2024*, décembre 2024.

<https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2024/10/bilan-crise-eau-Mayotte-2024.pdf>

⁹ Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, *Journal officiel de la République française*, n° 0297, 23 décembre 2022, texte n° 65.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046780481>

¹⁰ Préfecture de Mayotte, *Plan eau Mayotte 2024-2027*, communiqué de presse, 20 septembre 2024, consulté le 15 mai 2025.

<https://www.mayotte.gouv.fr/Actualites/Communiques-de-presse/Communique-de-presse-2024/Plan-eau-Mayotte-2024-2027>

GARANTIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ



À Mayotte, il y a une culture des jardins mahorais mais aussi d'une petite agriculture familiale qui permet d'améliorer le quotidien avec des produits frais. (...) Les champs ont été ravagés et l'urgence c'est de semer et planter pour récolter dans quelques mois.

Philippe, bénévole Urgences en charge du lien avec la chambre d'agriculture.

Afin de **garantir la sécurité alimentaire** du territoire, il est essentiel de **soutenir financièrement l'agriculture vivrière**, en particulier les petits producteurs familiaux et les jardins mahorais. Ces formes d'agriculture jouent un rôle fondamental dans l'autosuffisance alimentaire de l'île, tout en permettant de préserver des pratiques agricoles locales adaptées aux besoins de la population.

En janvier 2025, 1 800 petits exploitants ont pu être soutenus pour relancer l'agriculture vivrière sur l'île par l'achat de semences, de fourrage ou d'outils.

La **diversification de l'alimentation**, aujourd'hui encore trop peu variée, doit être encouragée par la multiplication de jardins de subsistance et de jardins partagés. Cette dynamique doit être renforcée par la mise à disposition de terrains adaptés et la distribution de semences.

Par ailleurs, afin de privilégier un approvisionnement local et régional, il est indispensable de **repenser les relations commerciales à l'échelle régionale**, en intégrant Mayotte dans des échanges plus équilibrés au sein de l'espace Océan Indien. Enfin, face à l'envolée des prix et à l'instabilité économique, l'accès aux biens de première nécessité doit être garanti pour toutes et tous.

LE LOGEMENT, UNE PRIORITÉ POUR TOUS LES HABITANTS

À Mayotte, près de 150 000 personnes vivent dans les bangas, ce qui représente 40% des logements de l'île. Face au manque de logements, l'État ambitionne dans le projet de loi de juin 2025 une création de 24 000 nouveaux logements en 10 ans. Un objectif ambitieux, qui ne saurait être atteint sans la mise en place d'une filière structurée.

FAIRE DE LA RECONSTRUCTION UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La refondation du territoire peut et doit être une opportunité de **développement économique et social** pour Mayotte. Cela suppose de penser une stratégie articulant adaptation au changement climatique, création d'emplois locaux et accès au logement pour les plus précaires.

Or, à ce jour, aucune **filière locale de construction** n'est en mesure de répondre à une telle demande, il est nécessaire de **développer une filière de construction reposant sur les savoir-faire locaux** (construction bois, préfabrication de modules,

etc.) et la montée en compétence des artisans. Il est également essentiel de **valoriser les matériaux locaux et régionaux**, comme le bois de Madagascar ou de Tanzanie, plus adaptés au climat et plus durables (dont les filières d'importation restent à développer), le bambou ou la brique en terre crue compressée de Mayotte, fabriquée à partir de matériaux locaux par des petites entreprises, avec d'intéressantes caractéristiques d'isolation thermique, qui coche de nombreuses cases de la construction durable et bas carbone.

Cette refondation annoncée doit **s'accompagner d'un véritable changement de paradigme, en plaçant l'accès au logement et à l'hébergement digne au cœur des politiques publiques.**

GARANTIR UN DROIT INCONDITIONNEL AU LOGEMENT

La lutte obstinée de l'État contre l'habitat informel, au cœur des politiques publiques actuelles, ne fait que renforcer la précarité des plus vulnérables sans leur proposer d'alternatives viables. La répression de ces habitats précaires, couplée à l'interdiction de la revente de matériel de construction, aggrave encore les conditions de vie des habitants et révèle l'**absence de politique de relogement adaptée**. Il est nécessaire de **relancer la production de logements sociaux** et d'habitats temporaires permettant de débloquer les projets et soutenir la reconstruction des habitations par la **simplification du recours au prêt à taux Zéro**.

À long terme, l'Etat doit **mettre en œuvre des politiques de résorption des bidonvilles centrées sur le relogement, en s'appuyant sur les habitants eux-mêmes**, les dynamiques sociales locales et les outils existants. Des stratégies sont déjà mises en œuvre par certaines collectivités comme à Koungou pour les bidonvilles de Talus Majicavo et Carobole¹¹ où la population régulière du bidonville (92% des habitants à Carobole) a pu être relogée en attendant la construction de nouveaux logements sur le lieu même du bidonville.

Enfin, toute politique de logement durable devra s'attaquer à la **question foncière**, aujourd'hui à la fois source de blocages et d'exclusions. La refondation ne saurait ignorer les plus vulnérables : elle doit faire **un vrai travail pédagogique** prenant en compte à la fois le droit coutumier et l'intérêt général afin d'éviter l'explosion des prix. Une des mesures qui pourrait être prise serait de **faciliter l'accès à la propriété pour les personnes les plus précaires en situation régulière**, via une forte amplification de la politique de maîtrise publique pérenne du foncier permettant le développement des baux réels solidaires couplés à la construction de logements en accession très sociale sécurisée dans la durée.

Dans le contexte particulier de Mayotte, une stratégie pragmatique de maîtrise publique de fonciers diffus, hors zones naturelles ou agricoles, permettant de **la démultiplication de petites opérations** réparties sur tout le territoire paraît pertinente, car elle concilie les enjeux de mixité sociale et urbaine et de courts délais de réponse aux besoins de logement ou d'hébergement.

¹¹Grisot Sylvain, *Réparer Mayotte. Les chantiers de l'après-Chido*, dixit.net, 2025, <https://www.dixit.net/reparder-mayotte/>.

POUR PLUS D'ÉQUITÉ ENTRE MAYOTTE ET LES AUTRES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

Dans ce département, de **très grandes inégalités** traversent la société, selon que l'on est natif de l'étranger, natif de Mayotte, ou natif de l'Hexagone. Le salaire minimum est inférieur de 25% à celui en vigueur dans l'Hexagone ; le RSA est minoré de 50% par rapport au montant national ; l'accès à l'allocation logement et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est restreint ; l'Aide médicale d'Etat (AME) et la complémentaire santé solidaire ne sont pas effectives à Mayotte. Pour garantir à toutes et tous des conditions dignes d'existence, **la convergence sociale doit avoir lieu dans les meilleurs délais**. Pour garantir le droit au logement à l'hébergement, nous demandons également l'**adoption d'un calendrier de mise en œuvre progressive des recours DALO et DAHO** à Mayotte, qui prévoit le relogement des ménages prioritaires sur l'ensemble des contingents possible dans les meilleurs délais.

Le Secours Catholique-Caritas France s'attache à ce que chaque personne, quel que soit son statut, soit traitée dignement. Dans une région où les **naufrages** de kwassa kwassa, ces petits canots de pêche, auraient fait entre 7 000 et 10 000 morts entre 1995 et 2012¹², l'État français **doit mettre tout en œuvre pour éviter ces drames et mettre les moyens nécessaires dans le sauvetage en mer**.

En 2020, le SCCF a soutenu la production d'un guide par la Cimade à destination des proches de naufragés « Morts et disparitions : Accompagner les proches des personnes mortes ou disparues en mer ».

La **territorialisation des titres de séjour** et la nécessité d'obtenir un visa pour se rendre dans un autre département français bloquent dans l'île des milliers de personnes étrangères en situation régulière qui souhaiteraient s'installer dans l'Hexagone. La fréquence des expulsions et les conditions particulières qui entourent ces pratiques sur le territoire, ainsi que le nouveau durcissement du droit du sol voté en avril 2025 par le Parlement, contribuent à renforcer un droit dérogatoire des étrangers qui ne saurait exister ailleurs sur le territoire français. Nous demandons **la fin du régime de droits des étrangers d'exception en cours à Mayotte et le respect des droits fondamentaux, quel que soit le statut**.

Il s'agit de construire à Mayotte des conditions de vie plus justes, de garantir l'accessibilité des services publics à toutes et tous et une **réelle égalité des droits entre Mayotte et l'ensemble du territoire national**.

¹² Sénat, *Mayotte : un nouveau département confronté à de lourds défis*, Rapport d'information n° 675 (2011-2012), Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, déposé le 18 juillet 2012, <https://www.senat.fr/rap/r11-675/r11-675.html>

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR EN LIMITER LES CONSÉQUENCES



Déjà, la grande majorité de la population s'attendait à une bonne tempête, comme cela a souvent été le cas, mais sûrement pas à un cyclone de cette ampleur, et ce malgré les alertes de la préfecture. Ainsi, peu se sont rendus dans les lieux de repli proposés, notamment du côté des sans-papiers qui craignaient d'une part d'être pris au piège, interpellés pour être expulsés, et d'autre part avaient peur des pillages qui pouvaient avoir lieu une fois leur logement abandonné.

Marc, délégué départemental, janvier 2025

Le **dérèglement climatique** va accentuer la fréquence et l'intensité des cyclones et autres catastrophes. Mayotte, du fait de sa position géographique, est un territoire qui nécessite une attention particulière en matière d'**adaptation au dérèglement climatique** : il est plus exposé et son taux de pauvreté anormalement élevé rend sa population plus vulnérable. Alors qu'à La Réunion, département français voisin, la population est de mieux en mieux préparée au passage des cyclones (cf; passage de Garance), l'ampleur des dégâts causés par Chido montre que ce n'est pas le cas à Mayotte. Il serait opportun de **renforcer la coopération inter-départements (Mayotte – La Réunion) pour mutualiser les compétences et les retours d'expérience sur la gestion des risques cycloniques**.

Ainsi, il y a un enjeu important d'**information et de sensibilisation des habitants à la culture du risque** afin de s'assurer que toutes les personnes présentes sur l'île aient les bonnes informations et les bons réflexes. Cela pourrait passer par la **formation de relais communautaires locaux ainsi que la diffusion des consignes en plusieurs langues et en formats accessibles**. L'Etat français doit également prendre ses responsabilités pour **mieux préparer la réaction aux crises et accompagner les élus locaux dans la définition de stratégies d'adaptation, avec des appuis techniques et financiers**.

GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ET DES JEUNES

À Mayotte, l'âge moyen est de 23 ans¹³, contre 41 ans dans l'Hexagone, ce qui en fait le département le plus jeune de France. Il est primordial de **donner voix au chapitre à ces jeunes**, premières victimes du manque d'investissement sur le territoire, **dans la construction des politiques publiques**.

¹³ Insee, *L'essentiel sur... Mayotte*, 24 octobre 2024, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4632225>.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Garantir une vie digne aux enfants habitants à Mayotte passe par la **lutte contre les différentes formes de violences dont ils peuvent être victimes**. En effet, les chiffres fournis par le collectif pour la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) sont alarmants : 8 enfants sur 10 seraient touchés par la pauvreté, environ 68 000 enfants seraient potentiellement victimes de violences sexuelles,

Lutte contre les violences physiques et mentales, campagne #wamitoo

Entre 2020 et 2022, la délégation de Mayotte a construit une campagne de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants à travers l'association Haki Za Wanatsa. Au total, 28 associations et 6 institutions du territoire (Préfecture, ARS, Conseil départemental, Rectorat, Tribunal judiciaire, Association des maires de tout le département) ont pris part à ce travail.

GARANTIR L'ACCÈS À LA SCOLARISATION



Depuis Chido, c'est encore plus compliqué, en moyenne les enfants n'ont que 2h de cours durant toute la journée. Les établissements font des rotations, des élèves vont à l'école seulement trois fois par semaine, même en préparation d'examen. On a beaucoup de familles qui sont obligées, si elles en ont les moyens, d'envoyer leurs enfants à La Réunion ou en métropole

Raymond, mars 2025.

5 à 10 000 enfants seraient **non scolarisés** à Mayotte. Avant Chido, en août 2024, il manquait 1 200 salles de classe pour assurer une scolarisation de tous les enfants de l'île. En cause, la forte pression démographique du territoire, mais le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA)¹⁴ souligne également le sous-dimensionnement des infrastructures scolaires et le manque d'attractivité du recrutement des professionnels scolaires. Sur ce dernier point, il est donc nécessaire de **poursuivre les efforts en termes de formation d'enseignants à l'université de Mayotte**. Les déléguées du défenseur des droits sont régulièrement sollicitées pour des demandes abusives de pièces justificatives pour des inscriptions d'élèves en classe de primaire. En ce qui concerne les collèges et lycées, le principal obstacle est le manque de place dans les établissements scolaires et le manque d'enseignants formés.

Les jeunes vivant à Mayotte doivent pouvoir apprendre dans les mêmes conditions que dans le reste de la France ; le SCCF **demande la création d'établissements supplémentaires et de stopper les demandes abusives de pièces justificatives pour l'accès à la scolarisation**.

¹⁴Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, *Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à La Réunion*, rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 28 septembre 2021, https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_rapportsantedrom_enfance_2021.pdf.

PERMETTRE AUX JEUNES DE POURSUIVRE LEUR SCOLARITÉ



*Je suis né à Mayotte et mes parents viennent des Comores ce qui fait que ma situation administrative est compliquée et que je suis bloqué dans mes projets. J'ai fait tout mon parcours scolaire ici à Mayotte, j'ai eu mon bac et après je n'ai pas pu continuer à cause de ma situation administrative (...)
Aujourd'hui je suis bénévole, référent du centre Nyamba à Mamoudzou*

Abdou, mars 2025.

Nombreux sont les jeunes majeurs qui se trouvent après l'obtention du baccalauréat sans possibilité de poursuivre leurs études faute de titres de séjour et/ou de visa, ce qui favorise de fait les situations d'isolement et de précarité. Certains jeunes accompagnés sont pourtant acceptés dans des grandes écoles de métropole ou souhaitent faire des carrières de médecins mais le visa territorialisé les bloque à Mayotte. Le SCCF **demande la mise en place de visa étudiant permettant la poursuite d'études sur l'ensemble du territoire français.**

Au Centre Nyamba, une structure pédagogique dédiée à l'alphabétisation des jeunes déscolarisés ou non-scolarisés, nous pensons que chaque jeune a les capacités propres d'être acteur au sein du centre comme de sa vie.

En 2025, un partenariat avec Bibliothèques Sans Frontières a permis une expérimentation de **"box"** pour permettre d'assurer une continuité pédagogique hors établissement scolaire (dans des sites type gymnase) en attendant la reconstruction des écoles des nombreuses écoles victimes des dégâts du cyclone.

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES ET S'APPUYER SUR LES ASSOCIATIONS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le passage de Chido a mis en lumière l'action primordiale des associations sur le territoire. Dans un contexte de violences et de quête de la paix sociale, elles sont également un vecteur de vivre ensemble indéniable, et **leur expérience auprès des personnes concernées doit être prise en compte dans les politiques publiques.**

Plusieurs associations se sont retrouvées en situation compliquée suite au passage du cyclone : locaux abîmés, pas les moyens financiers de faire décharger des containers qui arrivent sur les ports avec des denrées, difficultés techniques et financières... Comme le préconise le Mouvement Associatif¹⁵, en métropole comme

¹⁵Le Mouvement associatif, *Que serait la vie quotidienne sans les associations ?*, dossier de presse, 30 janvier 2025, https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2025/01/LMA_dossier_pointpresse_30012025_web.pdf.

à Mayotte, il est primordial d'**assurer la stabilité financière des associations** (maintien des subventions, dispositifs de soutien...) pour garantir le maintien des actions au service de la vitalité économique et de la cohésion sociale des territoires.

LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES HABITANTS ET LES BÉNÉVOLES EN 1^{ÈRE} LIGNE



Le soutien psychologique, c'est un réel besoin, au SCCF on a pu mettre en place un soutien pour les bénévoles et Terrapsy s'est installé à Mayotte après Chido. Mais il est difficile de prendre en charge toute la population

Abdou, mars 2025.

L'**impact psychologique** de cette catastrophe naturelle est indiscutable, et une réponse à la hauteur doit être apportée pour permettre à chacun de se reconstruire, indépendamment de ces traumatismes. Nous demandons à ce que les **lignes d'urgence psychologique qui ont été ouvertes en post-Chido puissent être maintenues dans la durée pour l'ensemble des habitants, et ce dans toutes langues parlées sur l'île.**

L'**engagement de tous les bénévoles** agissant sur le territoire ne se fait pas à n'importe quelles conditions. Au SCCF de Mayotte, les bénévoles sont également les premiers concernés par les situations de pauvreté, et certains d'entre eux sont dans une situation irrégulière. Avec le renforcement des effectifs de la police après le passage de Chido, certains n'ont pas osé se déplacer au plus près des personnes par crainte de l'expulsion. Malgré les risques que cela comprend pour ces derniers, la plupart ont dès les premiers jours repris des activités pour aider autour d'eux. Il est essentiel que **des bénévoles en activité au nom d'une association qui vient en aide aux plus pauvres puissent agir et remplir leur mission sans être inquiétés** (type laissez-passer). L'engagement de ces bénévoles doit être **valorisé, encore plus dans un contexte de crise, et ce quelque que soit leur statut.**

VERS UNE MEILLEURE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE

L'élargissement de l'Etablissement public foncier et d'aménagement par la loi d'urgence et la création de l'assemblée de Mayotte dotent l'île de structures autonomes et proches de la réalité locale. Cependant, alors que de nombreuses associations sont mobilisées sur le terrain auprès des habitants, il existe peu de concertations et d'espaces de coordination. Le passage de Chido et la formidable mobilisation des acteurs de la société civile partout sur l'île ont permis de tisser des liens. La volonté de travailler tous ensemble à l'avenir de l'île est une opportunité pour **repenser les modalités de collaboration entre l'Etat, les collectivités locales, l'assemblée et les représentants de la société civile pour plus de transparence et de concertation.**

CONTACTS

A la Direction Action Plaidoyer

Amélie Corpet

Amelie.corpet@secours-catholique.org

A la délégation de Mayotte

Marc Bulteau

Delegue.g76@secours-catholique.org

secours-catholique.org

DÉLÉGATION DE MAYOTTE

7 bis rue de l'hôpital

97600 Mamoudzou

Tél. : 02 69 62 10 10

mayotte@secours-catholique.org

www.mayotte.secours-catholique.org



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**